

Les bibliothèques numériques au Québec : état des lieux, enjeux actuels, avenir

Quebec's Digital Libraries: State of Affairs, Current Issues, Future

Las bibliotecas digitales: estado actual, retos y perspectivas para el futuro

Guylaine Beaudry

Volume 54, numéro 2, avril-juin 2008

Topographie du Québec documentaire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1029319ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1029319ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Beaudry, G. (2008). Les bibliothèques numériques au Québec : état des lieux, enjeux actuels, avenir. *Documentation et bibliothèques*, 54(2), 111–116. <https://doi.org/10.7202/1029319ar>

Résumé de l'article

Au cours de la première décennie d'activités d'édition numérique et de numérisation des collections, plusieurs définitions ont marqué l'évolution des systèmes d'information et de publication qui sont désignés comme « bibliothèques numériques » ou « cyberinfrastructures ». Bien qu'une volumétrie précise soit difficile à établir en raison des multiples modes d'évaluation des collections, l'état des lieux des activités de numérisation au Québec est brossé comme point de départ. Par la suite, une réflexion est faite sur les concepts de « bibliothèques et patrimoines numériques ». Finalement, seront posés les enjeux actuels, les responsabilités et les défis du milieu de la documentation et de la société québécoise en général pour la construction du réseau des bibliothèques numériques du Québec.

Les bibliothèques numériques au Québec : état des lieux, enjeux actuels, avenir

GUYLAINE BEAUDRY*

Directrice, Centre d'édition numérique, Université de Montréal
 Directrice générale, Érudit et Synergies
 Doctorante, École pratique des hautes études, Paris
 guylaine.beaudry@umontreal.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

Au cours de la première décennie d'activités d'édition numérique et de numérisation des collections, plusieurs définitions ont marqué l'évolution des systèmes d'information et de publication qui sont désignés comme « bibliothèques numériques » ou « cyberinfrastructures ». Bien qu'une volumétrie précise soit difficile à établir en raison des multiples modes d'évaluation des collections, l'état des lieux des activités de numérisation au Québec est brossé comme point de départ. Par la suite, une réflexion est faite sur les concepts de « bibliothèques et patrimoines numériques ». Finalement, seront posés les enjeux actuels, les responsabilités et les défis du milieu de la documentation et de la société québécoise en général pour la construction du réseau des bibliothèques numériques du Québec.

Quebec's Digital Libraries : State of Affairs, Current Issues, Future

During the first decade of digital publishing and the digitization of collections, many definitions marked the evolution of information systems and publishing designated as «digital libraries» or «cyberinfrastructures». Although precise measurement is difficult to establish due to the many methods for evaluating collections, a broad picture is given of the state of digitization activities in Quebec. This is followed by a review of the concepts of «libraries and digital heritage». Finally, current issues will be presented, as well as the responsibilities and challenges facing library communities and Quebec society in general with respect to the construction of a network of digital libraries in Quebec.

Las bibliotecas digitales : estado actual, retos y perspectivas para el futuro

Durante el primer decenio de actividades de edición digital y de digitalización de colecciones, no han faltado definiciones para la evolución de los sistemas de información y de publicación que han sido designados como «bibliotecas digitales» o «cyber-infraestructuras». A pesar de la dificultad de establecer una volumetría precisa debido a los múltiples modos de evaluación de las colecciones, el estado actual de las actividades de digitalización en Québec se propone como punto de partida, seguido de una reflexión sobre los conceptos de «biblioteca» y «patrimonio» digital. A modo de conclusión, se exponen las problemáticas actuales, las responsabilidades y los retos en el medio de la documentación y en el de la sociedad quebequense en general relativos a la construcción de una red de bibliotecas digitales en Québec.

LE WEB N'EXISTE QUE DEPUIS 1993. Nous sortons à peine d'une période d'exploration des potentialités du numérique. Procéder à l'état des lieux et rendre compte des enjeux des bibliothèques numériques du Québec est ainsi un exercice bien périlleux. Après un bref tour d'horizon des collections numériques du Québec, nous définirons les concepts de bibliothèques et de patrimoines numériques. Nous poserons par la suite les enjeux actuels, les responsabilités et les défis du milieu de la documentation et de la société québécoise en général pour la construction d'une infrastructure pour ses bibliothèques numériques.

État des lieux des ressources documentaires numériques au Québec

En complément de l'inventaire des ressources documentaires numériques du Québec réalisé par Bibliothèque et Archives nationale du Québec (BANQ 2006), nous introduisons cet état des lieux en dressant un tableau de l'offre documentaire numérique québécoise selon les genres et les types de documents (tableau 1).

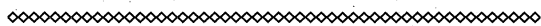
Ce tableau montre toute la diversité de l'offre documentaire : plusieurs institutions ou organisations produisent des ressources documentaires numériques pour différents types de documents. Il n'est pas possible, pour l'instant, d'avoir une appréciation plus précise de la volumétrie des collections numériques du Québec. Les données globales fournies par chaque institution ou projet ne sont pas comparables. Tantôt, l'unité éditoriale est la page, tantôt un titre d'ouvrage. Par ailleurs, il est très difficile d'obtenir systématiquement des informations qualitatives sur les processus et les normes utilisés¹. Nous nous contentons donc, pour le moment, de mentionner les initiatives et les réalisations donnant accès au plus grand nombre de documents numérisés en ne retenant que celles ayant pour objectif une diffusion libre de trop grandes contraintes d'accès (abonnement ou autres).

La plus grande collection de documents numérisés du Québec est celle de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Selon les données fournies dans le

* L'auteure tient à remercier Guy Teasdale pour ses commentaires pertinents et ses suggestions sur une version préliminaire de ce texte. Ses remerciements vont aussi à Patrick Fiset qui a agi comme assistant de recherche pour une partie de la préparation de cette analyse.

1. L'auteure réalise présentement une étude et une enquête pour obtenir des données plus précises sur la volumétrie des collections numérisées au Québec.

C'est d'ailleurs à cette institution phare [BANQ] que le milieu documentaire québécois a reconnu en 2006 la responsabilité de la coordination du réseau de collaboration pour la numérisation des collections.



rapport annuel 2006-2007, 5 5543 403 « documents de bibliothèque » et 2 754 405 « documents d'archives » ont été numérisés² et mis à la disposition du public³. C'est d'ailleurs à cette institution phare que le milieu documentaire québécois a reconnu en 2006 la responsabilité de la coordination du réseau de collaboration pour la numérisation des collections (BANQ 2006, p. 8).

Dans le milieu universitaire, mentionnons les travaux du consortium interuniversitaire Érudit⁴ (Université de Montréal, Université Laval et Université du Québec à Montréal), qui produit et diffuse 66 revues savantes et plusieurs autres types de publications scientifiques. L'Université McGill met à la disposition des lecteurs 48 collections numérisées de fonds d'archives, de revues savantes ou de collections d'images⁵. L'Université de Montréal a également procédé à la numérisation de collections d'objets numériques, essentiellement des images⁶. Le Québec compte par ailleurs une bibliothèque numérique de 3 263 ouvrages tout à fait originale : *Les Classiques des sciences sociales*⁷. Cette initiative est entièrement réalisée par des bénévoles et compte sur la collaboration de l'Université du Québec à Chicoutimi ainsi que le soutien du Cégep de Chicoutimi et de la Ville de Saguenay. L'Université Laval participe aux projets de numérisation de collections patrimoniales *Notre mémoire en ligne / Early Canadiana Online*⁸ et *Nos Racines / Our Roots*⁹, qui offrent plus d'un million de pages numérisées. En outre, les bibliothèques des universités québécoises offrent souvent des programmes de dépôt de documents de recherche¹⁰ ainsi que de mémoires et de thèses numériques¹¹. Pour terminer ce rapide tour d'horizon, mentionnons la Société des musées québécois, qui offre aux visiteurs de

sa « Réserve virtuelle » plus de 2 500 images numériques d'œuvres et d'objets¹².

Les enjeux de l'accès à la documentation numérique illustrés par l'exemple

La première et la plus importante question à se poser dans le domaine de la documentation numérique est la suivante : quel(s) chemin(s) les lecteurs empruntent-ils pour avoir accès aux ressources documentaires numériques ? Prenons le point de vue très pratique de Madame Ayotte. Elle désire savoir si un livre a été écrit sur son village natal, Saint-Jean de Matha. Première étape : *Google*. Résultats : rien de satisfaisant. Elle pense alors à interroger l'outil de recherche de l'*Institution A*. Magnifique ! Elle trouve le bouquin écrit par le curé Provost en 1888, *Histoire d'un établissement paroissial de colonisation : Saint-Jean de Matha*. Il est déjà là, numérisé, à un clic et 5 mégaoctets de son ordinateur.

Voici le fichier ouvert ; la lectrice avide se plonge dans le décryptage du livre. Déception ! Ce curé Provost, se dit-elle, a dû utiliser une machine à écrire pas très efficace : les caractères sont souvent flous, certaines pages tronquées ; il n'est pas possible de faire un copier-coller d'un passage sur son aïeul pour le faire parvenir aux autres membres de la famille. Sa sœur (à qui elle a fait parvenir sa découverte) lui apprend que le même titre a été numérisé par l'*Institution B*. Les pages y sont plus claires et plus faciles à lire. Toutefois, la consultation ne se fait qu'une page à la fois...

Madame Ayotte s'intéresse maintenant à l'*Histoire du Canada* de F.X. Garneau. C'est encore *Google* le premier réflexe. Résultat : un accès à l'exemplaire numérisé de la bibliothèque d'*Oxford University*. La qualité de la numérisation n'est pas très bonne. Madame Ayotte décide de retourner au site de l'*Institution A*. Après une douzaine de clics de souris, elle trouve la notice des quatre tomes de la première édition. Pour tenter d'avoir quelques pages un peu plus claires, elle cherche le même titre dans le site de l'*Institution B*. Elle y trouve bien la quatrième édition de 1883, mais puisqu'elle n'est pas membre de l'institution, seuls les deux derniers tomes lui sont accessibles. Bref, c'est la croix et la bannière !

Que peut-on tirer de cette démarche ? Premièrement, les bibliothèques numériques devraient offrir le maximum de cohérence dans l'expérience de consultation. Deuxièmement, les interfaces des infrastructures de ressources numériques doivent être simples, attrayantes et rapides à utiliser. Troisièmement, les ressources numériques des institutions ne sont pas indexées convenablement par les outils de recherche généraux. Finalement, ces collections numérisées composant le patrimoine du domaine public devraient être disponibles gratuitement.

2. Pour BANQ, un « document » correspond à une page pour les documents textuels ou à une unité éditoriale pour les documents tels que les cartes et les enregistrements sonores. (Voir BANQ 2007, 32)
3. http://www.banq.qc.ca/portal/dt/ressources_en_ligne/ressources_en_ligne.jsp
4. Le fonds d'Érudit compte plus de 35 000 unités éditoriales. Voir <http://www.erudit.org/>
5. <http://www.mcgill.ca/dcp/projects/all/>
6. <http://calypso.bib.umontreal.ca/>
7. <http://classiques.uqac.ca/>
8. <http://www.canadiana.org/>
9. <http://www.nosracines.ca/>
10. http://www.carl-abrc.ca/projects/institutional_repositories/canadian_projects-f.html
11. La première université québécoise à avoir offert un programme officiel de dépôt des mémoires et des thèses sous forme numérique est l'Université Laval. (Voir <http://www.fes.ulaval.ca/sgc/mte>)

12. <http://www.smq.qc.ca/mad/reserve/introduction.php>

Tableau 1

Institutions et types de ressources documentaires numériques ou numérisés

VOLUMÉTRIE	MANUSCRITS ET IMPRIMÉS										
	LIVRE	REVUE	THÈSE	MAGAZINE	PRESSE	FONDS D'ARCHIVES	DOC. ADMIN.	DOCUMENTS GRAPHIQUES ET CARTOGRAPHIQUES	DOCUMENTS SONORES (MUSICAUX)	DOCUMENTS AUDIOVISUELS	OBJETS
Assemblée nationale du Québec					x				x	x	
BAnQ	x	x		x	x	x	x	x	x	x	
Canadiana.org	x					x					
Consortium Érudit	x	x	x								
ONF										x	
Société des musées québécois											x
Société Radio-Canada								x	x	x	
Télé-Québec										x	
Université Bishop						x	x	x			
Université Concordia			x								
Université de Montréal			x			x		x			
Université de Sherbrooke						x		x			
Université Laval	x	x	x					x			
Université McGill	x	x	x	x		x		x	x		
UQAC	x		x				x	x			
UQAM			x			x	x	x			
UQAR	x				x	x					
Ville de Montréal						x					

Qu'est-ce qu'une bibliothèque numérique ?

Du début des années 1990 à aujourd'hui, de la « bibliothèque virtuelle » et la « bibliothèque électronique » jusqu'au concept de « cyberinfrastructure »¹³, la bibliothèque numérique a connu plusieurs définitions. Après un peu plus d'une décennie d'expérimentations et de réflexion, les bibliothèques numériques¹⁴ prennent aujourd'hui la forme d'ensembles de ressources sous forme numérique offrant des capacités techniques de création, de recherche et d'utilisation d'information. Leur architecture informatique est distribuée¹⁵. Leurs contenus sont de plusieurs natures : documents publiés ou non, données, métadonnées, liens vers des ressources internes ou externes à leurs fonds. Au plan institutionnel, les bibliothèques numériques sont construites pour répondre aux besoins d'une communauté d'utilisateurs par des fonctionnalités et des services spécifi-

ques. Les bibliothèques numériques réalisent l'intégration de plusieurs institutions documentaires correspondant à des lieux physiques dans l'univers imprimé. Les institutions concernées incluent notamment les bibliothèques, les musées, les centres d'archives, les écoles.

Ces bibliothèques appartiennent au nouveau monde numérique, caractérisé selon certains par la dématérialisation des produits de l'édition. Roger Chartier (Chartier 1996, 32) fait référence à la représentation numérique comme « l'immatérialité de textes sans lieu propre ». Régis Debray (Debray 2000), selon la même logique, affirme que « le livre s'est désacralisé en se dématérialisant ». Pourtant, bien que visiblement intangibles, les documents numériques sont bien réels et concrets. Des octets servent à les encoder sous différents formats informatiques ; ils sont stockés dans des fichiers enregistrés physiquement sur divers supports (disque rigide, DVD-ROM, ruban magnétique, etc.) dont des équipements matériels et logiciels permettent la lecture ; ces ressources numériques sont diffusées grâce à des réseaux d'équipements et de logiciels répondant à des protocoles¹⁶ qui permettent de faire transiter des « paquets d'information » d'un ordinateur à un autre. Postulons donc que le numérique n'est ni virtuel,

13. Au sujet des cyberinfrastructures, lire notamment l'excellent rapport de l'American Council of Learned Societies (American Council of Learned Societies 2006).

14. Nous reprenons ici une définition développée par un groupe de travail de la National Science Foundation citée par Borgman (Borgman 2007).

15. « L'architecture d'un environnement informatique ou d'un réseau est dite distribuée quand toutes les ressources ne se trouvent pas au même endroit ou sur la même machine. » (http://fr.wikipedia.org/wiki/Architecture_distribuee %C3 %A9e)

16. Notamment le protocole TCP/IP.

ment et reconnaître d'emblée toute l'influence du numérique dans la redéfinition de l'espace public en général et de l'espace des bibliothèques en particulier. Une fois cette reconnaissance acquise, les choix technologiques éprouvés mondialement par les grands projets de référence sont faciles à faire. Il n'est plus besoin aujourd'hui, comme c'était le cas il y a une dizaine d'années, de justifier le choix et l'utilisation des formats structurés de données pour assurer la préservation sans être tributaire à long terme d'un logiciel ou d'un fabricant en particulier¹⁷.

Respect de la propriété intellectuelle et de la vie privée

Tout projet de numérisation touche à la propriété intellectuelle des auteurs, des éditeurs et de leurs ayants droit. Cette réalité a été et continue d'être assez étudiée pour permettre aux responsables des bibliothèques numériques de prendre les dispositions nécessaires. Par ailleurs, le respect de la vie privée est aussi un enjeu dont les modalités d'application se transforment avec le numérique.

La profession de bibliothécaire et les institutions dans lesquelles elle s'inscrit est fondée sur les valeurs de liberté intellectuelle, de respect de la confidentialité et de la vie privée. L'environnement numérique ne fait qu'amplifier cette responsabilité que nous assumons face aux utilisateurs et à nos concitoyens¹⁸. En tant qu'intermédiaires entre l'information et l'utilisateur¹⁹, nous avons un devoir de neutralité, non seulement dans nos interventions auprès des utilisateurs, mais également dans le traitement de l'information.

La responsabilité de conservation qu'on reconnaît au bibliothécaire et le professionnalisme avec lequel nos prédécesseurs ont œuvré nous confèrent la crédibilité nécessaire lorsque les événements commandent de faire respecter les valeurs de la profession. Notre histoire documentaire québécoise récente en fournit un exemple : pensons au refus de Georges Cartier, conservateur de la Bibliothèque nationale du Québec au moment de la crise d'octobre en 1970, de donner aux policiers les listes des ouvrages consultés par les lecteurs

17. Le lecteur intéressé pourra consulter le rapport produit par la Bibliothèque nationale d'Australie préparé pour le compte de l'UNESCO qui pose les bonnes questions et apporte de nombreuses réponses pertinentes, notamment au plan technique, au défi de la préservation à long terme du numérique (Bibliothèque nationale (Australie) 2003). Ce rapport a été préparé dans la foulée de l'adoption en octobre 2003 d'une charte sur la conservation du patrimoine numérique qui met l'accent sur l'urgence pour tous les pays de mettre en œuvre des mesures garantissant la conservation des ressources d'origine numérique et n'existant que par ce type de support (UNESCO 2003).

18. À ce sujet, il est intéressant de noter qu'une récente enquête faite auprès de personnes de plusieurs générations provenant de six pays différents souligne que près de la moitié des répondants considère *extrêmement ou très important* que la bibliothèque protège et ne divulgue pas leur dossier de lecteur (informations personnelles et ressources consultées) (De Rosa et al. 2007, 7-6).

19. À noter que cette médiation s'opère tout autant dans le monde numérique : un spécialiste de l'information participant à la conception et à la réalisation d'une interface de service Web donnant accès à des ressources documentaires mérite tout autant que son collègue bibliothécaire l'appellation de médiateur ou de passeur entre l'information et le lecteur.

L'enjeu du financement est d'autant plus important qu'avec Google et son programme Recherche de livres, avec les projets similaires de Microsoft et Yahoo, il est tentant de croire que l'État n'a pas besoin d'investir dans la numérisation de son patrimoine.

(Cartier 2004, 241). Dans le monde numérique, outre des demandes similaires d'informations personnelles et privées, les responsables de collections numériques sont susceptibles de recevoir des demandes de retrait de publication et de statistiques sur les documents les plus consultés.

Financement

À défaut d'une planification rigoureuse, réalisée en collaboration avec l'ensemble des acteurs impliqués, il est difficile aujourd'hui d'évaluer avec réalisme l'ampleur du financement nécessaire pour procéder au chantier de numérisation. Par ailleurs, au-delà de la numérisation elle-même, c'est toute l'architecture d'une infrastructure en réseau qu'il s'agit de concevoir et de réaliser. La situation financière actuelle doit changer : nous procédons par projets spéciaux ou grâce à des fonds réunis ponctuellement, par de petits programmes *ad hoc* et autres moyens de fortune, pour numériser des parties de collections dans des conditions qui ne permettent pas toujours de faire le travail selon les règles de l'art. Qui plus est, sans planification et sans concertation, le risque est grand de devoir reprendre une partie du travail déjà accompli à ce jour²⁰.

Les réseaux comme option stratégique

La nature même de la bibliothèque numérique rend incontournable la mise en réseau du travail et des ressources. Cette stratégie peut se structurer en plusieurs niveaux qui s'imbriquent pour constituer une réelle infrastructure matérielle, humaine et documentaire. À un premier niveau, on retrouve les institutions, les bibliothèques et les autres services documentaires du Québec. Le second niveau concerne les autres institutions ou industries culturelles du Québec avec lesquelles les bibliothèques pourraient collaborer afin d'offrir aux utilisateurs de la bibliothèque numérique québécoise un maximum de cohérence documentaire. Finalement, un

20. L'enjeu du financement est d'autant plus important qu'avec *Google* et son programme *Recherche de livres*, avec les projets similaires de *Microsoft* et *Yahoo*, il est tentant de croire que l'État n'a pas besoin d'investir dans la numérisation de son patrimoine. Pourtant, il suffit de lire attentivement les clauses du contrat de numérisation de *Google* et comprendre ses conséquences sur les possibilités d'utilisation des documents numérisés pour se poser de sérieuses questions.

